**Lettre parents – 1er TCT**

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Notre service a été averti que, dans le cadre de l’école, votre enfant a été en contact avec une personne atteinte de tuberculose.

**Par mesure de sécurité** et afin d’être certain que ce contact est resté sans conséquence, nous allons procéder à **un dépistage** par *test cutané tuberculinique (=intradermo-réaction) chez les élèves* concernés[[1]](#footnote-1).

Ce dépistage est obligatoire et s’effectue en deux étapes :

1. Injection de tuberculine dans la peau du bras.
2. Observation et mesure de la réaction locale 3 jours après.

Le dépistage par TCT sera réalisé à l’école par le médecin et l’infirmière scolaires, le :

………………………………

 La lecture du résultat se fera 3 jours après, soit le **………………….**

**Nous insistons pour que votre enfant soit présent à l’école ces deux jours !**

Vous serez, bien entendu, avertis du résultat du dépistage de votre enfant.

Les élèves ayant présenté antérieurement une réaction fortement positive à l’intradermo-réaction, sont dispensés du test et devront faire une radiographie du thorax.

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Recevez nos meilleures salutations,

Dr. X

Médecin responsable

Service PSE/centre PMS

1. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant, 14 juillet 2011 dont l’annexe a été modifiée le 22 mai 2014 [↑](#footnote-ref-1)